



Passage devant le procureur, interrogations.

Par **Karkai**, le **25/08/2011** à **18:21**

Bonjour,rnrnJe vais commencer par vous dire pourquoi je passe devant le procureur.rnAvec 2 amis nous nous sommes introduits un soir dans un chantier dans lequel nous avons volé un GPS. Nous comparons donc pour vol en réunion.rnAinsi nous avons fait de la garde à vue et nous passons devant le procureur.rnrnJ'ai quelques questions concernant la procédure.rnL'agent de police nous a dit que nous allions avoir un avocat commis d'office, nous avons tous les trois 18 ans et sommes étudiants.rnrnVoici mes questions :rn- Avons nous un avocat commis d'office pour nous trois ou chacun un avocat ?rn- Étant à la charge de nos parents, allons-nous devoir payer l'avocat commis d'office ?rn- A combien s'élèvent les frais de procédure ?rn- Enfin que risquons nous pour vol en réunion dans un chantier ?rnrnJe reste à votre disposition si vous avez besoin d'informations pouvant compléter mes questionsrnrnMerci d'avance.

Par **mimi493**, le **25/08/2011** à **22:26**

C'est à vous de demander à avoir un avocat commis d'office si vous n'en connaissez pas un. Si vous n'avez pas les moyens de le payer, il faut faire une demande d'aide juridictionnelle (chacun la sienne), rien ne viendra tout seul.rnVous êtes majeur, vos parents ne sont pas concernés.rnrnPour un vol sur un chantier (1ère circonstance aggravante), en réunion (2ème circonstance aggravante), c'est passible de 7 ans de prison et 100 000 euros d'amende (Article 311-4 du code pénal)